

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

SEANCE PUBLIQUE

VENDREDI 10 JUILLET 2020
A 18 HEURES 30

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 43
Nombre de pouvoirs : 16
Absents sans pouvoirs : 10
Majorité absolue : 35

L’an DEUX MIL VINGT, le 10 juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 26 juin 2020, s’est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D’AUGE, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Daniel ANTOINE, Mme Virginie BARRIERE, Mr Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jack BOISJOLY, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONNAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Thibault ECALARD, Mr Jérôme EDON, Mme Marianne FLORAT, Mr Mickaël FOUQUET, Mme Violaine GAUDEMER, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mme Brigitte MOREIRA, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mme Chantal POUCHARD, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mr Régis DUBOIS, pouvoir à Mr Mickaël FOUQUET.
- Mme Laure MONTREUIL, pouvoir à Mme Emilie PIEDNOIR.
- Mme Maryline LECOCQ, pouvoir à Mme Brigitte MOREIRA.
- Mr Robert SAUNIER, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Jean-Claude BENARD, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR.
- Mr Arnaud JERU, pouvoir à Mr Jérôme EDON.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL.
- Mme Véronique LADROUE, pouvoir à Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mr Jack BOISJOLY.
- Mme Stéphanie MARTIN, pouvoir à Mr Guillaume ANNE.
- Mr Alain FOUQUET, pouvoir à Mme Renée ANDRÉ.
- Mr Frédéric CANET, pouvoir à Mr François GILAS.
- Mme Nathalie ZEYMES, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- Mr Mickaël LAFOSSE, pouvoir à Mr Didier LALLIER.

Absents :

- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Fabrice FOUCHET.
- Mme Virginie LAURO.
- Mr Dominique MOREAU.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE.

Mr Guillaume ANNE est désigné secrétaire de séance.

I) DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les Conseils Municipaux du Calvados sont convoqués le Vendredi 10 Juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués est fixé à 28 et le nombre de suppléants à 8.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire et avec alternance d'un candidat de chaque sexe, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Aussi, il ne doit pas être tenu compte de ces conseillers dans le calcul de la majorité des membres en exercice (quorum).

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française. Seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

Les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant. Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée.
- les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est présidé par le Maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Mr François GILAS et Mr Didier LALLIER.
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Mme Estelle PLANCHON et Mr Thibault ECALARD.

Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que **d'un seul pouvoir**. Les dérogations prévues en raison de l'état d'urgence sanitaire l'article 10 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne s'appliquent pas à la désignation des délégués des conseils municipaux.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Les sièges attribués à chaque liste sont calculés d'abord pour les fonctions de délégués puis, par un second calcul, pour les suppléants. Aussi, la proclamation de l'élection des délégués et des suppléants se fait de façon distincte dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus par chaque liste et, pour chacune d'entre elles, dans l'ordre de présentation des candidats.

La proclamation indique dans l'ordre, d'abord les délégués élus des listes en présence, puis à la suite tous les suppléants.

Madame Jacqueline JULIEN ne participe pas au vote n'ayant pas la nationalité française.

Après le vote à scrutin secret, à 56 voix pour et deux blancs, sont élus comme délégués :

TITRE DE LA LISTE : LIVAROT – PAYS D'AUGE

LEGOUVERNEUR Frédéric
LECOQ Sandrine
RIOULT DE NEUVILLE Paul-Jean
BONHOMME Vanessa
LALLIER Didier
DROUET Mireille
GILAS François
CHEVALLIER Charlotte
BAUCHET Roland
DOLIGEZ Pauline
LESUFFLEUR Dominique
ANDRE Renée
SOETAERT Philippe
HOULLEMARE Sylvaine
DESMONTS Jean-Louis
ZEYMES Nathalie
BENARD Jean-Claude
HOMMAIS Véronique
LEMARCHAND Xavier
DE BONNAFOS Géraldine
BEAUJAN Patrick
MOREIRA Brigitte
GUILLEMOT Philippe
PAYNEL Pascale
VREL Joël
PLANCHON Estelle
DORIO Bernard
HAYS Edwige

Après le vote à scrutin secret, à 56 voix pour et deux blancs, sont élus comme suppléants :

JERU Arnaud
SEGUIN Anne-Marie
PITARD Michel
GAUDEMER Violaine
TELLIER Yohann – Cédric
MECKERT Françoise
FOUQUET Mickaël
MONTREUIL Laure

II) AVIS A DONNER POUR UNE DEMANDE D'EXTENSION D'UN ATELIER LAITIER DE 100 A 235 VACHES LAITIÈRES ASSOCIÉE A UNE AUGMENTATION DU PLAN D'ÉPANDAGE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'annexe de l'article R511-9 du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, le GAEC de la TREHARDIERE, sis « La Trébardière » à Orbec, représentée par Mme Françoise GRENIER et M. Guillaume LE BELLEGO et M. Laurent GRENIER, associés gérants, a déposé, auprès de la Préfecture, une demande d'extension d'un atelier laitier de 100 à 235 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage sur 3 sites : « La Tréhardière » à Orbec, « Le Bosq Autru » à Livarot – Pays d'Auge et « Les Caumonts » à Valorbiquet.

Ce projet (surfaces concernées par l'épandage) est situé sur le territoire de la commune historique de Meulles.

Le Conseil Municipal devra émettre un avis sur cette demande conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement.

Devant le peu d'information disponible pour statuer et afin de ne pas compromettre l'extension de l'exploitation, Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR souhaite que le Conseil Municipal ne prenne pas position sur cette demande.

N'ayant pas assez d'éléments pour se prononcer et afin de ne pas entraver l'extension de l'exploitation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 54 voix pour et 5 abstentions :

- N'EMET aucun avis sur la demande d'extension d'un atelier laitier de 100 à 235 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant le GAEC de la TREHARDIERE, sis « La Trébardière » à Orbec, représentée par Mme Françoise GRENIER et M. Guillaume LE BELLEGO et M. Laurent GRENIER, associés gérants.

III) PRIX DE CESSION DE LA PARCELLE N°15 DU LOTISSEMENT DU QUARTIER DE LA GARE SUR LA COMMUNE DE LIVAROT

Vu la délibération de la Commune de Livarot du 26 mars 2012 concernant les prix de cessions des parcelles du lotissement du quartier de la gare,

Vu le redécoupage des parcelles réalisé par le Cabinet MERMIN en mai 2013,

Vu la délibération du 22 Mai 2019 donnant l'accord pour la vente de la parcelle n° 15 à Monsieur Thomas CHOPART d'acquérir la parcelle n° 15 cadastrée AH 836, 838, 840 et 842 d'une superficie totale de 574 m²,

Vu le désistement de Monsieur Thomas CHOPART,

Vu la délibération du 11 Juin 2020 donnant l'accord pour la vente de la parcelle n° 8 à Madame Antonia BEUZELIN d'acquérir la parcelle n° 8 cadastrée AH 844 d'une superficie totale de 455 m²,

Vu la demande de Madame Antonia BEUZELIN d'acquérir la parcelle n° 15 cadastrée AH 836, 838, 840 et 842 d'une superficie totale de 574 m² à la place de la parcelle n°8,

Vu l'avis de France Domaine en date du 31 Août 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cession de la parcelle n° 15 d'une superficie de 574 m² à 37 310,00 euros TTC soit 31 091,67 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle n° 15 cadastrée AH 836, 838, 840 et 842 d'une superficie totale de 574 m² pour 37 310,00 € TTC soit 31 091,67 € H.T à Madame Antonia BEUZELIN,
- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- **ANNULE** les délibérations du 22 Mai 2019 concernant la vente de la parcelle n°15 à Monsieur Thomas CHOPART et du 11 juin 2020 concernant la vente de la parcelle n°8 à Madame Antonia BEUZELIN,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Frédéric informe que la liste des Maires-Adjoints, des Maires Délégués et des Commissions est disponible sur le site Internet de la Ville.
- Madame Brigitte MOREIRA souhaite que les invitations et les comptes-rendus de commission soient envoyés par panachage et non pas par bloc de liste municipale (Liste Frédéric Legouverneur et Liste Patrick Beaujan).

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.